

Je n'ai jamais accusé l'honorable député d'être allé voter dans la circonscription de Saint-Jacques. Je crois qu'il est assez intelligent que, s'il eut voulu voter une, deux, ou même trois fois, il aurait voté pour lui-même. Mais j'étais tout simplement en train de prouver que ce bill des droits de l'homme n'enrayera pas le terrorisme et n'empêchera pas des situations comme celle que l'on a déplorée dans la circonscription de Montréal-Laurier, alors que j'ai été témoin que l'on voulait remplir 25 boîtes...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! L'honorable député recommence dans la même veine. Il est entendu que le but de cette loi n'est certainement pas d'empêcher la violation des lois.

La seule façon d'empêcher la violation des lois, l'honorable député le sait fort bien, c'est par la surveillance de leur application par les forces policières.

Ce qu'il dit actuellement est absolument contraire au Règlement et je lui demanderais, s'il ne peut trouver quelque chose de pertinent, de demeurer à son siège.

M. Denis: Monsieur l'Orateur, je crois que vous avez raison de m'empêcher de parler d'élections, mais je voudrais tout de même vous faire remarquer que l'honorable député de Sainte-Marie ne s'est pas gêné pour en parler et il n'a pas été empêché de ce faire.

J'en viens maintenant à une autre affirmation de l'honorable député de Sainte-Marie. Il a dit que l'ancienne loi sur les mesures de guerre avait permis la détention d'immigrés qu'on n'avait pas raison de détenir.

Je me demande si, en parlant ainsi, il ne veut pas blâmer le premier ministre actuel qui, durant la guerre, était simple député et faisait partie du comité de la Défense, du comité sur les règlements de la Défense et qui ne s'est jamais, lui, opposé aux actes qui ont été posés par le gouvernement d'alors.

Je me demande si l'honorable député de Sainte-Marie a plus d'expérience ou est mieux "qualifié" que son premier ministre.

Je demande au premier ministre s'il a plus confiance aux conseils ou aux décisions du député de Sainte-Marie ou s'il a davantage confiance à ses propres décisions et aux attitudes qu'il a prises lors de la dernière guerre?

A mon avis, l'honorable député de Sainte-Marie a beaucoup plus d'égard pour quelques immigrés qui ont été détenus qu'il en avait alors qu'il s'est promené durant la campagne électorale, disant que le chômage dépendait de l'immigration.

Aujourd'hui, en pleurnichant, l'honorable député de Sainte-Marie dit que l'on a été brutal pour deux, trois immigrés durant la guerre.

Je demande à l'honorable député de Sainte-Marie s'il a changé son fusil d'épaule.

M. Valade: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège.

L'honorable député de Saint-Denis interprète très mal mes paroles. Je n'ai jamais parlé d'immigrants, j'ai parlé de nouveaux Canadiens qui étaient au pays depuis deux ou trois générations, et l'honorable député de Saint-Denis (M. Denis), selon son habitude, transforme mes paroles ou les interprète mal.

M. l'Orateur suppléant: Je dois signaler à l'honorable député de Sainte-Marie qu'il ne s'agit pas là d'une question de privilège, mais seulement d'une question d'interprétation de ses propres paroles.

Si, à la fin du discours de l'honorable député de Saint-Denis, l'honorable député de Sainte-Marie veut relever les paroles que ce dernier a prononcées, il aura tout le loisir de le faire. D'ici là, l'honorable député de Saint-Denis a la parole.

M. Denis: Lorsque l'honorable député de Sainte-Marie a prononcé son discours, on l'a laissé faire, on l'a laissé parler. J'aimerais bien que l'on me fasse la même politesse.

Lorsque le chef de l'opposition s'est levé en cette Chambre pour parler des mesures de guerre et du présent bill, il a exactement voulu prévenir tout accroc relatif à la détention, ce dont s'est plaint l'honorable député de Sainte-Marie. L'honorable chef de l'opposition a déclaré alors que le bill des droits de l'homme ne limitait pas suffisamment le droit à la détention et à l'exil arbitraire.

On a vu à ce moment se lever l'honorable ministre des Travaux publics (M. Walker) qui nous a dit ceci,—le texte en est consigné à la page 5986 des *Débats* français. C'est l'honorable ministre des Travaux publics qui a la parole.

Si j'ai bien compris le chef de l'opposition, sa principale objection au bill des droits présenté par le premier ministre, c'est qu'il devrait rétrécir davantage l'application de la loi sur les mesures de guerre. Nous ne présentons pas aujourd'hui de loi sur les mesures de guerre; nous ne cherchons pas non plus à la faire modifier. Le gouvernement libéral a été en fonction longtemps alors que cette loi était en vigueur et n'a pas cherché à la modifier. Si le chef de l'opposition pense que cette loi devrait être modifiée, un moment approprié est prévu à cette fin mais elle n'a aucun rapport avec la déclaration des droits.

L'hon. M. Walker: J'aurais une question à poser. N'est-il pas vrai que vous désirez un bureau de poste?

M. Denis: Pardon?

L'hon. M. Walker: Ne désirez-vous pas un bureau de poste?

M. Denis: Si nous avons besoin d'un bureau de poste, nous ne nous adresserons pas à un